

AFFAIRE N° 5

REGULARISATION ABONNEMENTS annuels à divers journaux locaux.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 10 Novembre 1953

Mesdames,

Messieurs,

Des abonnements annuels, à divers journaux, ont été servis aux Mairies de Saint-Denis et de Ste-Clotilde pour l'année 1953, savoir:

Le Peuple	1 abonnement Ste-Clotilde (2ème Semestre) .....	600.-
	1 abonnement St-Denis (2ème semestre) .....	600.-
Le Progrès	3 abonnements St-Denis ..	3.600.-
	1 abonnement Ste-Clotilde	1.200.-

Crédits inscrits au Chapitre II article 5.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver ces dépenses./,

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Mme AMELIN. - Au nom du Groupe Communiste, je réitère l'observation que j'avais faite lors d'une des dernières séances, à savoir que les journaux à tendance politique ne doivent pas être payés sur le Budget de Commune. En conséquence, mon Groupe s'abtient de voter.

M. GUICHARD. - Il s'agit, Madame, de journaux d'annonces légales.

Le MAIRE. - Je mets donc aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.